

# Un plan d'indemnisation des trafiquants de bois de rose dénoncé par la société civile

Tribune – 01/10/18

L'Alliance Voahary Gasy (AVG) et Transparency International- Initiative Madagascar (TI-IM) dénoncent le plan de système d'indemnisation des trafiquants de bois de rose que L'État envisage de mettre en place.

Dans un communiqué conjoint du 28 septembre 2018, les deux entités de la société civile demandent à la CITES [1](Comité Permanent de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) de rejeter le business plan proposé par le gouvernement malagasy.

Le 2 octobre prochain, à Sotchi en Russie, sera ainsi une réunion cruciale pour Madagascar, l'État présentera au CITES sa proposition de mécanisme d'audit des stocks de bois précieux de Madagascar ainsi que son plan d'utilisation de ces stocks. Ce plan prévoit un système d'indemnisation des détenteurs illégaux de bois précieux ayant déclaré leurs stocks en 2011 afin de permettre l'audit et la sécurisation des grumes actuellement sous leur contrôle. Le plan prévoit à la suite de la réalisation de l'audit de ces stocks leur commercialisation, ainsi que celle des stocks déjà saisis par les autorités.

Lors de la 69ème réunion du Comité Permanent de la CITES, qui s'est tenue en Suisse en 2017, une première version de ce Business Plan proposé par l'Etat malagasy avait pourtant été rejeté, certaines dispositions du rapport devraient, d'après l'avis du Comité Permanent, faire l'objet de révisions.

Le « nouveau » Business Plan qui sera présenté la semaine prochaine en Russie ne répond toujours pas à de nombreuses recommandations exprimées par les Etats membres de la CITES. En effet, il ne prévoit aucun mécanisme de surveillance et de contrôle des produits des éventuelles ventes de bois précieux par l'Etat malagasy. Le plan est tout aussi silencieux sur l'impact que pourrait avoir cette vente sur l'exploitation illégale et le trafic de bois précieux.

Une investigation récemment menée par l'Organized Crime and Corruption Reporting Project (OCCRP) a démontré que les réseaux mafieux de trafic de bois précieux opèrent toujours à Madagascar en toute impunité, aidés en cela par la complicité à de multiples niveaux de personnalités issues de l'administration et du pouvoir politique. Cette enquête de l'OCCR montre que certains candidats à la prochaine élection présidentielle ont été ou sont encore impliqués dans le trafic de bois précieux.

*« L'idée d'indemniser des barons du bois précieux par peur de représailles de leur part est un grave renoncement à l'État de droit et une extorsion flagrante dont les premières victimes seront une fois de plus l'environnement et les contribuables malagasy »,* déplorent les deux entités de la société civile.

Pour le Directeur Exécutif de l'EIA (Environmental International Agency), Alexander von Bismarck, qui a lui-même enquêté sur l'exploitation illégale du bois précieux à Madagascar, il est à craindre *« qu'accepter le plan de Madagascar enverrait un message d'encouragement au crime organisé et créerait un dangereux précédent pour d'autres pays qui ont saisi du bois volé. »* L'EIA a en effet été témoin des conséquences dévastatrices de ventes de stocks de bois précieux mal organisés dans d'autres pays, dont récemment la Guinée-Bissau.

Le Business Plan de Madagascar propose qu'une fois une partie des stocks de bois précieux auditée et sécurisée par les autorités, ceux-ci puissent faire l'objet de ventes. Le produit de ces ventes doit en principe être reversé pour 25% au budget général de l'Etat, pour 25% au budget de collectivités territoriales (Provinces, Régions et Communes), et les 50% restants affectés à des « actions en faveur de l'arbre ». Une ventilation qui semble à première vue louable mais qui constitue une réelle menace pour le pays. Aucun mécanisme n'est en effet prévu pour assurer la traçabilité et la transparence de l'utilisation des fonds que généreraient une éventuelle vente des stocks de bois précieux. Du fait des risques importants de détournements de ces fonds en l'absence d'instruments de contrôle efficace, Transparency International-Initiative Madagascar et l'Alliance Voahary Gasy (AVG) doutent qu'une vente dans ces conditions puisse réellement contribuer au développement économique et social du pays.

**Recueilli par la Rédaction**

## Notes

[1] La CITES est un traité international entré en vigueur en 1975 dont l'objectif est de protéger la faune et la flore menacées d'extinction. A l'exception de quelque pays, l'ensemble des Etats membres des Nations-Unies sont également membres de la CITES. Madagascar a ratifié cet accord le 20 août 1975. Les décisions prises par la CITES sont légalement contraignantes pour les Etats membres. Ceux-ci doivent ainsi adapter leur législation nationale pour qu'elle soit conforme avec les décisions de la CITES.

Source : <https://www.madagascar-tribune.com/Un-plan-d-indemnisation-des,24287.html>